

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 01 mars 2024 **DE_2024_006**
FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 16/02/2024

Présents votant : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le premier mars à 10 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Votants: 17

Présents : Murielle ARMANETTI, Jean-Pierre CALABRESE, Pascale CHEVALLOT, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, Christian GONTHIER, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Romain DESANLIS par Murielle ARMANETTI, Jean-Louis ROYER par Jean-Pierre CALABRESE

Excusés: Bernard AUBRY, Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Christelle COLSON, Pascal ERRE, Djilali GUERZA, Brigitte HANSE, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Patrice TRIMBALET

Absents: Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Alain PAUPHILET

Objet: FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - DE_2024_006

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le comité syndical

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées;

propose :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du Syndicat pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,
-

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité :**

- **le compte de gestion du trésorier du Syndicat pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**
- **et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,**

Fait et délibéré à la (au) ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS

Le 01 mars 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--

